

## Compte rendu de la séance du 09 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:  
Julien MERLOS

### Ordre du jour:

Approbation Procès Verbal séance Conseil Municipal du 12 février 2021

Ordre du jour

- 1- Affectation du résultat 2020: Budget Eau et Assainissement et Budget de la Commune
- 2- Vote des taux d'imposition 2021: taxes foncières bâti et non bâti
- 3- Admission en non valeur de produits irrécouvrables : Titres impayés Budget Eau et Assainissement
- 4- Vote des subventions 2021 aux associations
- 5- Vote du budget 2021:
  - Budget de l'Eau et Assainissement
  - Budget de la Commune
- 6- Informations et questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Affectation du résultat de fonctionnement 2020- camon ( DE 2021 08)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 3 747.73**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	20 773.31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-17 025.58</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>3 747.73</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>3 747.73</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 747.73
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**Sylvie CZECZOTKA**  
**Maire de Camon**

### Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - SEA ( DE 2021 09)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 Eau et Assainissement
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Eau et Assainissement
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 4 828.94**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	9 110.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-4 281.42</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>4 828.94</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>4 828.94</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 828.94
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**Sylvie CZECZOTKA**  
**Maire de Camon**

### Vote des 2 taxes communales ( DE 2021 10)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales ( foncier bâti, foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Madame La Maire explique que la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne des modifications de produits attendus.

Le département ne percevra plus de taxe foncières. La part perçue par le département (21,15%) sera affectée à la commune selon le taux de référence de la commune en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'augmenter le produit attendu, à hauteur de 95 001,00€

Les taux applicables en 2021 seront donc :

- taxe sur le foncier bâti : 42,95 % (part départementale 21,15% + part communale 21,8%)

- taxe sur le foncier non bâti : 144,96%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

**SYLVIE CZECZOTKA  
MAIRE**

## Admission en non-valeur Budget annexe ( DE 2021 11)

Mme La Maire informe le Conseil Municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget annexe Eau et Assainissement de la commune. Ces titres concernent les factures d'eau ou d'assainissement.

Certains titres émis en 2018,2019 restent à ce jour impayés malgré les diverses relances effectuées par le Trésor Public.

Suite à la notification de ces impayés par le comptable du Trésor, la commune a effectué elle-même des relances auprès des usagers concernés.

Il convient d'admettre ces impayés en non-valeur.

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M40, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

**Considérant** les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

**Considérant** la demande du comptable public d'admission en non-valeur les créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en oeuvre de toutes les voies d'exécution,

**Considérant** que les dispositions lors d'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

### **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal**

**Approuvent** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-après pour un montant total de **525.57€** , correspondant à la liste des produits irrécouvrables N° 3770430233 dressée par le comptable public le 20 janvier 2021.

**Certifient** que les sommes nécessaires sont prévues au au chapitre 65, article 654

Ainsi fait et délibéré , ont signé au registre les membres présents

**Sylvie CZECZOTKA**  
**MAIRE**

## Subventions aux associations 2021 ( DE 2021 12)

Dans le cadre du budget 2020, Madame La Maire propose d'attribuer des subventions aux associations d'après le tableau ci-dessous. Elle précise que chacune d'elle doit obligatoirement donner le bilan financier de l'année écoulée accompagné d'un RIB pour que la subvention soit versée

Comité des Fêtes de Camon ABSTEN: 0 Café Baltiéri 09500 Camon Pour cette subvention Ramon Palme, sort de la salle	1 000.00 €	POUR : 7	CONTRE	:	0
Ostal per Totis (Fête des Roses) ABSTEN:0 8 rue Georges d'Armagnac 09500 Camon	500.00 €	POUR: 8	CONTRE:		0
Association de Chasse agréé ABSTEN: 0 ACCA - La Besse 09500 Camon Pour cette subvention Claude Dumons , sort de la salle	200.00 €	POUR : 7	CONTRE: 0		
Coopérative scolaire Camon (OCCE) 0 Ecole 09500 Camon	250,00 €	POUR: 8	CONTRE: 0	ABSTEN:	
Assoc Agréé de Pêche et protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ABSTEN: 0 6 Impasse des Rosiers 09600 Aigues Vives	50.00 €	POUR: 8	CONTRE: 0		
Téléthon 2020 0 AMF	100.00 €	POUR: 8	CONTRE: 0	ABSTEN:	
Association ATOUT FRUIT 1 chemin de la Mestrise - 09500 Mirepoix 0	100.00 €	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTEN :	
Association TRAVERSE 119 0 Cours d'Aguesseau - 11230 Chalabre	100.00 €	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTEN :	

Ces subventions sont votées une par une à main levée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents, 1

**Sylvie CZECZOTKA**  
**MAIRE**

Vote du budget principal de la Commune 2021 ( DE 2021 13)

Madame La Maire donne lecture du budget principal 2021

La section de fonctionnement s'équilibre à **190 435.83€**

La section d'investissement s'équilibre à **142 236.00 €**

Le budget 2021 est donc équilibré à **332 671.83 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le budget principal 2021 tel que présenté

**votent** à l'unanimité pour le budget principal,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signés au registre les membres présents,

**Sylvie CZECZOTKA**  
**MAIRE**

Vote du budget Eau et Assainissement 2021 ( DE 2021 14)

Madame La Maire donne lecture du budget annexe **Eau et Assainissement 2021**

La section d' Exploitation ( fonctionnement) s'équilibre à **59 467.14€**

La section d'investissement s'équilibre à **53 960.96€**

Le budget 2021 est donc équilibré à **113 428.10€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le budget annexe Eau et Assainissement 2021 tel que présenté

**votent** à l'unanimité pour le budget annexe Eau et Assainissement ,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an tel que ci dessus et ont signés au registre les membres présents,

**Sylvie CZECZOTKA**  
**MAIRE**